



12 avril 2023

Note de synthèse

Développer les Centres LGBTI+ en France métropolitaine et en Outre-mer

« Au cœur de la société civile, les associations occupent une place essentielle dans la vie collective de la Nation et le fonctionnement de notre modèle de société. Elles sont fréquemment amenées à anticiper, éclairer ou compléter l'action conduite par les pouvoirs publics, inspirant à l'État et aux collectivités territoriales de nouvelles formes d'intervention, aux avant-postes de l'innovation et de la créativité dans les territoires. »
Circulaire du Premier ministre Manuel Valls du 29 septembre 2015, Nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations

Introduction

L'action des Centres LGBTI+ fait l'objet d'une reconnaissance croissante des pouvoirs publics. L'étendue de leurs missions et le volume de leur activité, leur présence sur des territoires nombreux (un tiers des départements) font des Centres LGBTI+ un pilier stratégique de l'action de l'État en faveur des personnes LGBTI+. Pourtant, malgré l'engagement de l'État dans les projets de lutte contre les haines anti-LGBTI+, un Centre LGBTI+ meurt tous les trois ans. Le dernier en date est le Centre LGBTI+ de Dijon.

La reconnaissance de l'expertise des militant.e-s des Centres LGBTI+ a toutefois une conséquence : ces structures animées quasi-exclusivement par des bénévoles sont devenues des structures d'intérêt général sans moyens publics suffisants pour accomplir leurs missions de manière durable. Compte tenu de l'intensité du travail bénévole requis, les bénévoles se font de plus en plus rares et les « formules » inventées au jour le jour pour pallier les difficultés du quotidien ne suffisent plus.

A l'horizon 2030, si l'État ne les soutient pas, il n'est pas impossible que la plupart des Centres LGBTI+ disparaissent, dans un contexte social et politique risqué pour les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres et intersexes aux échelles nationale et internationale.

Le 4 août dernier, la Première ministre, Elisabeth Borne, a annoncé la création d'un fonds exceptionnel dédié aux Centres LGBTI+, à hauteur de 3 millions d'euros. Si cette initiative confirme à juste titre la reconnaissance dont font l'objet les Centres LGBTI+, nous préconisons une stratégie de long terme pour soutenir le réseau des Centres LGBTI+.

Cette note est composée d'une synthèse élaborant un diagnostic de la situation actuelle tout en étant force de proposition, suivie d'éléments techniques utiles aux décideurs publics.

Diagnostic

Les personnes LGBTI+ sont les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, intersexes et d'une façon générale les personnes ayant une variation dans leur expression de genre, leur identité de genre, leurs caractéristiques sexuelles, leur orientation sexuelle ou leur état de santé en lien avec ces caractéristiques. Elles forment une communauté objective composée de publics singuliers et divers qui font l'objet d'exclusion, de discriminations et de violences spécifiques sanctionnées par le Code pénal (article 225-1), aggravées par le phénomène des discriminations croisées.

Les Centres LGBTI+

- Acteurs de la société civile, les Centres LGBTI+ mènent depuis plus de 20 ans une action d'intérêt général en s'engageant dans 7 grandes missions ;
- Accueil inconditionnel de tous les publics LGBTI+, de leur famille, des partenaires, et dispositif d'écoute ;
- Accompagnement des victimes de LGBTIphobies, sur les plans judiciaire, administratif, humain et psychologique ;
- Accompagnement spécifique des personnes LGBTI+ en situation de demande d'asile ;
- Engagement dans une démarche de plaidoyer liée à une expertise de terrain, souvent en lien avec les Marches des Fiertés LGBTI+ ;
- Éducation populaire et formations- sensibilisations de professionnel·le·s, dans tous les secteurs publics et privés ;
- Action culturelle et contribution au lien social ;
- Promotion de la santé globale, à la fois sexuelle et mentale, par l'information, la prévention et la médiation en santé.

Des structures en réseau

La France est dotée de 35 Centres LGBTI+ et antennes de Centres LGBTI+ selon nos chiffres. Ce réseau est vital pour les personnes LGBTI+, notamment pour les personnes LGBTI+ les plus vulnérables.

En effet, sur un territoire, le Centre LGBTI+ est bien souvent le seul lieu identifiable pour permettre aux personnes LGBTI+ et à leur famille de bénéficier du soutien dont elles ont besoin.

Entre eux, les Centres LGBTI+ ont des relations plutôt cordiales et constituent un réseau, notamment par l'intermédiaire de la Fédération LGBTI+ qui a un rôle historique, même si tous les Centres LGBTI+ ne considèrent pas nécessairement utile d'adhérer à notre Fédération.

Les Centres LGBTI+ s'inscrivent dans d'autres réseaux plus spécifiques, notamment le RAVAD pour la dimension judiciaire, ou le réseau Exils LGBTI+ pour l'asile. Ils entretiennent des relations plus ou moins appuyées, le plus souvent apaisées, avec d'autres structures locales ou nationales (Aides, Act Up, SOS Homophobie, Stop

Homophobie, Inter-LGBTI+, Le Refuge, etc.). Mais leur caractère disséminé sur le territoire et leur éloignement de la région parisienne en font souvent des acteurs discrets, parfois tenus à l'écart par les grosses structures.

Des besoins humains et matériels

Besoins humains

Les Centres LGBTI+ manquent de moyens humains et matériels.

Le recours exclusif au bénévolat a ses limites et pose de gros problèmes de disponibilité et de stabilité liés aux aléas personnels, de santé ou professionnels. Pour appuyer les bénévoles, la plupart des Centres LGBTI+ ont besoin d'au moins un poste salarié pérenne permettant d'agir sur le long terme, y compris pendant les heures de travail (8 h - 17 h). Quand les Centres LGBTI+ recrutent, les salarié·e·s sont engagé·e·s sur des postes précaires à des niveaux de qualification insuffisants. Les Centres LGBTI+ ont besoin de salarié·e·s ayant des missions politiques de représentation mais ne peuvent souvent recourir qu'à des postes d'adjoint·e·s administratif·ve·s.

Dans la pratique, les limitations financières et organisationnelles à l'embauche d'un·e salarié·e forment un plafond de verre au développement d'un Centre LGBTI+, un frein à la coopération avec des structures professionnelles dont les personnels travaillent en journée, et fragilisent toute la structure. Le surinvestissement personnel des bénévoles empiète sur leur temps de repos et implique de devoir prévenir certains cas de *burnout*.

Un poste salarié représente un besoin de financement d'au moins 50 000 euros par an au minimum et par Centre LGBTI+. Le Centre LGBTI+ qui recrute un·e salarié·e doit également anticiper le coût d'un éventuel licenciement à échéance du contrat.

Les associations administrant des Centres LGBTI+ pourraient employer ces moyens humains et en faire un levier pour en déployer de plus conséquents : volontaires en service civique dans le cadre de leur programme jeunesse, stagiaires ou professionnels extérieurs agissant en qualité de prestataires dans le cadre de programmes spécifiques, par exemple des personnels soignants, notamment infirmier·ère·s, psychologues ou diététicien·ne·s, avocat·es· et travailleur·se·s sociaux·les.

Besoins matériels

La plupart des locaux des Centres LGBTI+ sont actuellement sous-équipés et sous-dimensionnés, même le Centre LGBTQI+ de Paris – Île-de-France, Centre LGBTI+ de la capitale, qui constitue pourtant une référence historique importante. A ce sujet, la Mairie de Paris mène une politique incohérente, finançant plusieurs structures ayant un objet semblable au lieu de regrouper les associations dans un Centre LGBTI+ unique.

Selon nos analyses, les Centres LGBTI+ les plus petits ont besoin de locaux adaptés, y compris aux personnes handicapées, d'une surface minimale de 90 m², avec au moins deux bureaux, dont l'un aménagé pour des entretiens confidentiels, de toilettes et d'une salle de réunion permettant d'accueillir confortablement 25 personnes au moins. Ils

devraient disposer d'une cuisine et de l'eau chaude. La surface dépend du nombre d'usagers du Centre et l'aménagement doit être convenable. Ainsi, il n'est pas pertinent de proposer des caves ou autres espaces lugubres pour accueillir des personnes fragiles.

Compte tenu de la spécificité des publics LGBTI+, le partage des locaux avec d'autres associations n'est pas envisageable, sauf avec les associations ou des établissements secondaires d'associations nationales qui travaillent déjà avec les Centres LGBTI+.

L'exemple wallon

La Wallonie offre un très bel exemple de ce qu'il serait possible de faire en France.

En 2015, le gouvernement wallon a publié un arrêté prévoyant l'habilitation d'associations répondant à certains critères qui leur permettent de porter l'appellation de « Maison Arc-En-Ciel », associations œuvrant « à l'émancipation et au bien-être des personnes lesbiennes, gays, bisexuel·les et transgenres. »

Ce statut – inscrit dans le Code wallon de l'Action Sociale et de la Santé (CWASS) (Livre VII) – leur permet de bénéficier de concours publics pérennes pour pouvoir travailler sereinement. Les montants sont importants mais raisonnables. L'objectif publié en 2016 indiquait 374.000 euros de budget annuel la première année.

Pour se faire une idée des ordres de grandeur, à proportion de la population française (68 millions d'habitants en France contre 3,5 millions en Wallonie), un plan équivalent pour la France supposerait un budget annuel de 7,3 millions d'euros.

A titre de comparaison, la Fédération Nationale des Chasseurs de France a bénéficié de 11,3 millions d'euros de subventions et concours publics entre 2020 et 2021. Source : Public Sénat, 25 août 2022, Clara Robert-Motta, « *Les subventions des chasseurs ont-elles vraiment augmenté de 42 000 % en quatre ans ?* ».

Préconisations

Labellisation

Concrètement, en prenant exemple sur l'action du gouvernement de Wallonie et en l'adaptant au contexte français, le gouvernement peut mettre en place une procédure de labellisation ou d'habilitation des Centres existants s'ils répondent à certains critères.

Un tel nouveau statut supposerait l'adjonction d'un chapitre VIII au Code de l'Action sociale et des familles (« Personnes LGBTI+ »). Il ferait des personnes LGBTI+ des sujets de l'action sociale et justifierait une pérennisation de subventions de fonctionnement.

La Fédération LGBTI+ qui est historiquement la Fédération des Centres LGBTI+, est disponible pour y travailler avec d'autres structures. Elle peut également répartir des fonds qui lui seraient versés nationalement à partir d'une clé de répartition établie nationalement.

Sur la base de cette habilitation structurelle et non politique, le gouvernement pourrait allouer des fonds correspondant aux besoins des Centres LGBTI+.

Pour ce qui concerne le financement, les ressources peuvent être trouvées en combinant plusieurs, selon un principe de cofinancement associant l'État, les services déconcentrés de l'État, notamment les ARS, et les collectivités locales.

Professionnalisation

Pour renforcer les Centres LGBTI+, leur professionnalisation partielle est un prérequis incontournable, complémentaire au bénévolat.

Cependant, la professionnalisation est un projet en soi qui exige du temps et de travailler sur la structuration du projet associatif, permettant d'accueillir un·e salarié·e dans un cadre favorable.

Ce projet équivaudrait à un projet d'établissement comme ceux de l'univers des établissements médico-sociaux. Il devrait répondre à des questions importantes : Quelle place pour le ou la salariée, vis-à-vis de la gouvernance de la structure ? Quelle fiche de poste ? Quelle répartition des responsabilités entre les salarié·e·s, les dirigeant·e·s et les bénévoles ? *etc.* La Charte des Centres LGBTI+ constitue un outil d'évaluation utile pour le projet associatif ou le projet d'établissement.

Pour autant, les Centres LGBTI+ ne cesseront pas de fonctionner pendant cette phase de structuration du projet associatif. Il faudrait donc pouvoir dégager du temps et de la disponibilité pour permettre aux Centres LGBTI+ qui en ont besoin de s'engager sereinement dans cette phase.

Nous suggérons la mise à disposition d'un fonctionnaire engagé dans un Centre LGBTI+, pour un ou deux ans, pour « porter le projet », c'est-à-dire pour accompagner la structuration du projet associatif et préparer l'accueil d'un·e salarié·e. Il est également possible de recourir à des professionnel·le·s du management de projet, spécialisé·es dans les projets associatifs. Ces professionnel·le·s peuvent également être des fonctionnaires (professionnel·le·s d'éducation, de police, *etc.*) mis à disposition d'un Centre LGBTI+ pour porter le projet.

En lien avec le conseil d'administration du Centre, les porteurs du projets peuvent alors notamment recourir au soutien méthodologique des Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) et/ou d'un IREPS pendant la phase de professionnalisation.

Les IREPS, Instituts Régionaux d'Éducation et de Promotion de la Santé, sont des associations animées principalement par des professionnel·le·s qui accompagnent les structures qui s'engagent dans une démarche de promotion de la santé. Leur participation nous semble pertinente dans une démarche de montée en puissance des Centres LGBTI+ comme acteurs – de fait – de la santé publique.

Les DLA, Dispositifs Locaux d'Accompagnement, sont des dispositifs propres à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), soutenus par le Secrétariat d'État à l'ESS. Ils accompagnent les projets associatifs et de l'ESS dans leurs projets, notamment dans une perspective d'emploi.

Il n'est bien sûr pas nécessaire que tous les Centres LGBTI+ s'engagent en même temps dans ce processus. D'ailleurs, tous les Centres LGBTI+ n'en auront pas forcément besoin dans l'immédiat.

Cependant, cela devrait être une possibilité offerte à tous les Centres LGBTI+ qui ont besoin de se professionnaliser, c'est-à-dire une fois que le Centre LGBTI+ a atteint un stade de développement au-delà duquel le bénévolat ne suffit plus à lui seul à couvrir tous les besoins.

Par exemple, l'État pourrait tout à fait envisager un plan pluriannuel sur 3 ans dans une démarche d'expérimentation, en reconnaissant des projets de Centres LGBTI+ pilotes, avant de généraliser la démarche à l'ensemble du réseau.

Création de nouveaux Centres LGBTI+, comme annoncé par la Première ministre

Historiquement, aucun Centre LGBTI+ ne s'est constitué *ex nihilo* de façon pérenne sans une initiative associative locale qui rencontre le volontarisme d'une pluralité d'acteurs institutionnels. Les créations *ex nihilo* par les pouvoirs publics (locaux ou nationaux) sans un consensus au sein des réseaux militants ont tous échoué. Exemple : « Le Kreuji » à Nancy, constitué par la municipalité en dépit des protestations d'Équinoxe - Centre LGBTI+ de Lorraine-Sud.

En revanche, à l'échelle d'un département, l'État peut utilement impulser la mise en place d'un comité de pilotage réunissant militant·e·s associatif·ve·s, élu·e·s locaux·les et partenaires pour étudier un projet associatif. Le préfet de département peut être à l'initiative. Les associations de santé communautaire, Aides, Planning Familial, ont une expertise pour contribuer à ces projets, ce qui peut légitimer leur présence au sein des comités, en particulier dans les territoires ultra-marins, notamment en Guyane, où les acteur·ice·s LGBTI+ sont moins nombreux qu'en métropole.

Selon notre expérience, le processus de constitution d'un Centre LGBTI+, dans sa phase initiale, ne nécessite pas moins de deux ou trois ans. Ensuite, le Centre LGBTI+ entre dans une phase de consolidation du projet associatif (2 ou 3 ans) avant de pouvoir envisager le recrutement d'un·e salarié·e à un poste de direction.

En France métropolitaine, l'échelon pertinent pour créer un Centre LGBTI+ n'est pas la région mais le département. Dans les territoires insulaires ultramarins, c'est l'île ou l'archipel qui est l'échelon adapté.

Dans les régions, les Centres LGBTI+ existants peuvent appuyer la création de Centres LGBTI+ dans les départements voisins, selon une logique de tutorat. La densité de structures associatives est donc un atout favorisant la résilience du tissu associatif LGBTI+. Création et soutien aux Centres LGBTI+ existants sont donc complémentaires.

Le rôle de l'État ne consiste pas à soutenir tel ou tel Centre LGBTI+ en particulier, mais à appuyer le renforcement d'un maillage national, stratégique pour les politiques LGBTI+

sur l'ensemble du territoire. Selon nous la question de l'équilibre territorial devrait être une préoccupation de l'État.

Cofinancement pluriannuel : ARS, État et collectivités

Agences Régionales de Santé

Les Centres LGBTI+ répondent à une grande pluralité de besoins qui, pour la plupart, contribuent à des objectifs de santé publique. Pourtant, le financement par l'ARS de ces actions de santé est complexe à obtenir.

En effet, les politiques des ARS n'articulent que très indirectement les objectifs de santé publique d'une part, et d'autre part les spécificités des publics LGBTI+ et des Centres LGBTI+.

Ainsi, à ce jour, bien que certaines ARS financent des réseaux départementaux de santé sexuelle (Pays de la Loire), aucun Projet Régional de Santé ou Schéma Régional de Santé des ARS n'intègre explicitement les publics et structures LGBTI+ en tant que tels. Pour orienter les fonds de l'ARS vers les Centres LGBTI+, il importe donc de faire de la santé des publics concernés une priorité de santé publique. Concrètement, cela implique d'intégrer les Centres LGBTI+ dans les Projets et dans les Schémas Régionaux de Santé.

Nous préconisons que l'État sollicite le réseau des IREPS, les Centres LGBTI+ et le Ministère de la Santé pour préparer le cadre permettant aux ARS de cofinancer les besoins et de flécher des fonds de l'ARS au fonctionnement des Centres LGBTI+, en intégrant les Centres LGBTI+ aux projets et schémas régionaux de santé.

Collectivités locales

La circulaire Valls de 2015 encourage le subventionnement pluriannuel par les collectivités. Cette bonne pratique réduirait la dépense publique et stabiliserait les finances des Centres LGBTI+.

Les préfetures peuvent, par le biais de leur référent·e LGBTI+ ou CORAH, identifier les Centres LGBTI+ qui bénéficient de subventions multiples de collectivités. Elles peuvent appuyer la mise en place d'un plan sur trois ans pour chaque Centre LGBTI+.

Conclusion

Notre Fédération considère que le rôle de l'État est central pour renforcer le maillage national de structures spécialisées, capables « d'anticiper, d'éclairer et de compléter l'action conduite par les pouvoirs publics » (circulaire Valls de 2015). Il en a les moyens, à condition de s'appuyer sur la société civile, de faire preuve de cohérence et de mobiliser des moyens suffisants pour y parvenir.

L'exemple wallon le montre et peut être adapté au contexte spécifique de la France. Il suppose toutefois une réelle volonté politique de l'État, à la fois du pouvoir législatif et du pouvoir réglementaire. C'est la condition *sine qua non* pour éviter le risque non-

négligeable d'une disparition des Centres LGBTI+ à l'horizon 2030 et la perte d'années d'expertise et de travail au service de l'intérêt général.

Un plan sur 3 ans peut permettre aux Centres LGBTI+ d'appréhender avec plus de sérénité leur avenir. Il ne tient qu'à l'État de créer les conditions de leur pérennisation comme institutions de solidarité devenues incontournables au cœur de la Nation.

Recommandations

1. Introduire dans le Code de l'Action Sociale et des Familles les personnes LGBTI+ comme sujets de l'action sociale de l'État et les Centres LGBTI+ comme support de cette action sociale ;
2. Mettre en place un dispositif de labellisation et d'appuyer sur la Fédération des Centres LGBTI+ pour assurer la coordination des Centres LGBTI+ ;
3. Consacrer 3,15 millions d'euros au financement du fonctionnement annuel des Centres LGBTI+ ;
4. Permettre la mise à disposition de personnels de l'Éducation nationale ou d'autres ministères au développement et à la professionnalisation des Centres LGBTI+.

Fiche n° 1 – Les Centres LGBTI+ : une identité et une gouvernance selon des principes communs

Historique

Les Centres LGBTI+ autrefois CGL, Centres Gais et Lesbiens, ont été constitués dans les années 1990 en France, à la suite des LGBTI+ Community Centers créés dans le monde anglo-saxon.

L'objectif des militants associatifs consistait alors à se fédérer pour se doter d'une organisation efficace au cœur de chaque territoire et d'un lieu bien identifié. Historiquement, le Centre LGBTI+ est souvent implanté dans le chef-lieu du département.

Les Centres LGBTI+ fédèrent souvent plusieurs associations dans les grandes villes. On parle de centres fédératifs. Dans les territoires moins denses, ils réunissent quasi-exclusivement des personnes physiques dans une unique association. On parle de centres unitaires.

Dans les villes moyennes, les Centres LGBTI+ peuvent fédérer plusieurs structures autonomes et spécialisées, mais le caractère fédératif du Centre LGBTI+ est secondaire. Plus rarement, certaines associations administrent plusieurs Centres LGBTI+I+, à l'image d'ADHEOS et des Bascos, ou bien un Centre LGBTI+ avec plusieurs antennes. L'appellation historique de « Centre LGBTI+ » correspond donc à une grande diversité de situations.

Le premier Centre LGBTI+ en France fut constitué dans le quartier rue Keller à Paris en 1989, où il continue son activité années après années. En 2003, plusieurs Centres LGBTI+ se sont regroupés en fédération qui a porté les noms successifs de : Alliance LGBTI+, InterCentres LGBTI+, puis Fédération des Centres LGBTI+ et, enfin, Fédération LGBTI+. Aujourd'hui, la Fédération LGBTI+ regroupe la majorité des Centres LGBTI+ de France.

Depuis 2003, les Centres LGBTI+ disposent d'une Charte définissant les contours éthiques et pratiques de leur action. Les Centres LGBTI+ sont répartis très inégalement sur le territoire.

Plusieurs associations, bien que ne se définissant comme « Centres LGBTI+ », en ont bel et bien adopté les mêmes fonctionnements et accomplissent les mêmes missions que les Centres LGBTI+. Par le passé, certaines associations se sont qualifiées de « Centres LGBTI+ » sans en avoir les critères.

Gouvernance

Les Centres LGBTI+ sont des associations sans but lucratif, et sont constitués dans le cadre de la loi 1901, ou du droit civil local en Alsace-Moselle. Leur organisation est semblable à la plupart des associations : assemblées générales annuelles, conseil d'administration et bureau.

Ce statut les conduit à mettre en place des modes de gouvernance reposant sur la démocratie, la transparence financière et une régulation fondée sur des principes éthiques. La vie des Centres LGBTI+ est marquée par l'accueil d'une diversité de publics dont il faut gérer l'hétérogénéité des besoins.

Les Centres LGBTI+ sont dits généralistes en ce qu'ils mènent une action dans tous les domaines (cf. infra) : éducation et formation, accueil-écoute, santé, accompagnement des victimes, action sociale, etc.

Cependant, la diversité de leurs missions conduit les Centres LGBTI+ à complexifier leur gouvernance. Les conseils d'administration et bureaux délèguent ainsi de plus en plus leurs activités en désignant des référent·e·s, en constituant des commissions, groupes d'action ou pôles.

Fiche n°2 - Répartition géographique

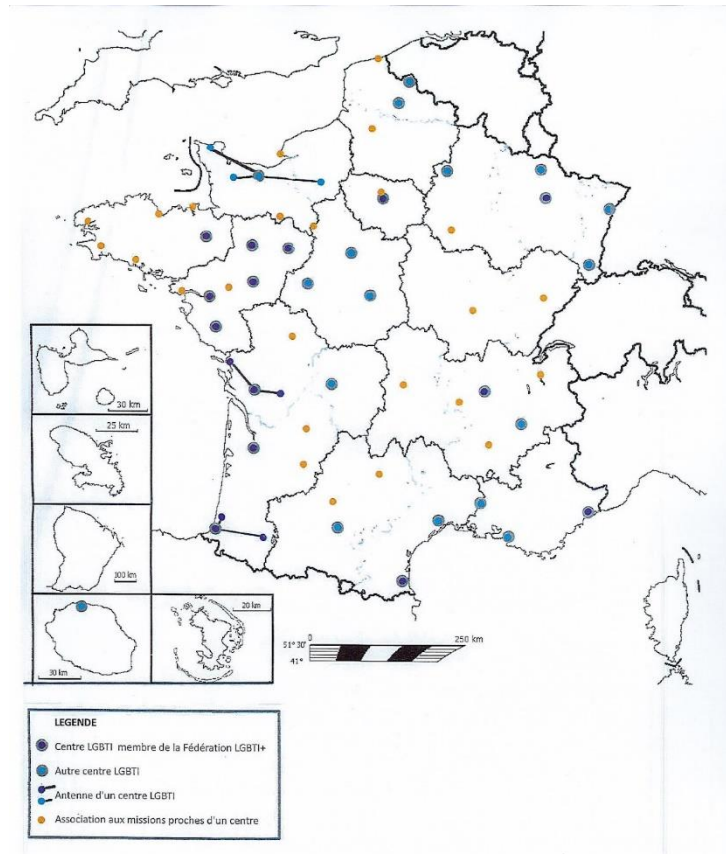
Selon les contacts et connaissances que nous avons...

Nous dénombrons actuellement 35 Centres LGBTI+ et antennes de Centres LGBTI+. Quasiment tous les Centres sont répartis sur le territoire de France métropolitaine. (un seul en Outremer)

Les départements les mieux dotés sont l'Ouest de la France métropolitaine (Pays de la Loire et façade atlantique).

Les moins bien dotés sont situés sur la « diagonale du vide » (Bourgogne Franche-Comté, Limousin), mais aussi en Corse et dans les Outre-mer. (Carte : en violet : Centres LGBTI+ membres de la Fédération LGBTI+, en bleu : autres Centres et antennes, en gris : associations LGBTI+).

Un Centre LGBTI+ disparaît en moyenne tous les 3 ans, faute de moyens suffisants et d'un appui concret des pouvoirs publics. A terme, la survie des Centres LGBTI+ est en jeu.



Fiche n° 3 – Calcul des besoins

Les besoins peuvent être calculés :

- En prenant en compte le coût des loyers et des charges ;
- La taille du Centre LGBTI+, évalué par le nombre d'usager·e·s, et la localisation du Centre LGBTI+ (les Centres LGBTI+ des grandes villes, Paris, Lyon, Marseille, Lille ou Bordeaux par exemple) ;
- En prenant en compte l'existence de programmes structurés sur les grandes thématiques (asile, éducation, santé) qui exigent des moyens humains conséquents.

Nous proposons cette simulation *a minima* du coût que représenterait un financement de l'ensemble des Centres LGBTI+ recensés. Selon nous, en ne prenant en compte que les Centres LGBTI+ actuels (membres ou non de la Fédération LGBTI+), le montant des besoins s'élève au minimum à 3 150 000 euros par an.

Besoins	Coût	Catégorie de Centre LGBTI+	Nombre de Centres	Coût total annuel
Local (90 m ²) Salarié·e (1 ETP)	10 000 50 000	Centre LGBTI+ pérenne à l'échelle du département	20	1 200 000
Local (180 m ²) 2 salarié·e·s (2 ETP)	15 000 100 000	Centre LGBTI+ pérenne avec des programmes structurés (asile, éducation, santé)	10	1 100 000
Local (300 m ²) 3 salarié·e·s (3 ETP)	20 000 150 000	Centre LGBTI+ avec des programmes structurés (asile, éducation, santé) dans les grandes villes (Paris – Lyon – Marseille)	5	850 000
				3 150 000

Fiche n° 4 - Missions des Centres LGBTI+

Les Centres LGBTI+ ont des activités diverses, en fonction des projets associatifs, des moyens et des besoins des publics. Si les formes et les répertoires d'action sont divers et ne devraient pas être enfermés dans un modèle standard, on peut regrouper l'action des Centres LGBTI+ en 7 grandes missions.

Accueil-écoute

Les Centres LGBTI+ constituent souvent le seul lieu d'accueil LGBTI+ sur un territoire. L'accueil-écoute est l'activité de base de tout Centre LGBTI+. Toute personne, LGBTI+ ou non, qui visite le Centre LGBTI+ fait l'objet d'un accueil inconditionnel, dans un cadre confidentiel et bienveillant, et bénéficie d'un premier accueil qui - parfois - est même obligatoire.

Les bénévoles sont formés à l'accueil-écoute. Le plus souvent, cette formation se fait entre pairs et de façon informelle, mais il arrive que des psychologues interviennent dans le cadre de formations plus formelles.

Accompagnement des victimes

Les Centres LGBTI+ accompagnent les victimes de LGBTIphobies, qu'il s'agisse de violences physiques, psychologiques ou verbales, ou de discriminations. Ils mènent une action de soutien à la fois sur le plan judiciaire réseau d'avocats, contacts dans les commissariats en lien avec le Bureau d'Aide aux Victimes et auprès des Maisons de la Justice et du Droit que sur le plan psychologique, cellule d'écoute, etc. Les Centres LGBTI+ les plus anciens ont la capacité de se porter partie civile après au moins 5 ans de mise à jour de leurs statuts indiquant et citant les critères pour lesquels ils agissent.

Face à l'afflux de sollicitations du secteur public, les Centres LGBTI+ sont sollicités par de nombreux organismes pour accompagner les victimes de haine anti-LGBTI+ ou des personnes fragiles ayant besoin d'un accompagnement spécifique (CCAS, personnels de santé scolaire, etc.). Hélas, les Centres ne disposent que très rarement de personnels dédiés leur permettant d'agir efficacement et adéquatement, notamment pour le suivi des personnes sur le long terme, qui relève du travail social, et leur soutien psychologique, qui exige parfois l'intervention de professionnel·le·s.

L'accompagnement est parfois adossé à un soutien matériel plus large. C'est le cas notamment des dispositifs d'hébergement d'urgence pour les jeunes LGBTI+ exclu·e·s de leur famille. Les Centres LGBTI+ s'appuient alors sur les réseaux institutionnels pour trouver des lieux d'hébergement d'urgence en lien avec d'autres dispositifs : Cités U, internats scolaires, foyers de jeunes, parfois Le Refuge mais pas toujours.

Parfois, les actions d'hébergement d'urgence sont plus abouties et formalisées dans des projets dédiés. Ainsi, dans le département de la Sarthe, Homogène, Centre LGBTI+ du Mans, participe au collectif Hom' Au Mans piloté actuellement par le Planning Familial, qui permet de trouver des solutions efficaces en s'appuyant sur le réseau des partenaires.

Droit d'asile

Les Centres LGBTI+ mènent une action spécifique d'accompagnement des personnes LGBTI+ en situation de demande d'asile, sur les critères de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre et de l'état de santé. Ils bénéficient ainsi souvent de l'agrément pour accompagner les usagè·e·s aux entretiens de l'OFPPRA et les accompagnent auprès de la Cour Nationale du Droit d'Asile. Les militant·e·s des Centres LGBTI+ doivent alors se constituer leur propre expertise et agir de concert et en complément des travailleurs sociaux des CADA et des avocats, souvent à leur demande mais jamais en se substituant à eux.

Ce travail, essentiellement bénévole, consiste à la fois à accompagner sur le plan administratif, juridique et humain, en mobilisant des bénévoles en interne, des personnes ressources et des partenaires.

Les Centres LGBTI+ ont développé leurs techniques, en partie tirées de leur propre expertise, de celle au sein de Exils LGBTI+ et de l'ARDHIS, association d'Île-de-France spécialisée dans l'aide aux personnes LGBTI+ en situation de demande d'asile : aide à la rédaction de récits de vie, analyse de décisions de l'OFPPRA, appui aux demandes de conditions matérielles d'accueil (CMA), *etc.*

Cette activité est décisive sur le plan administratif en ce qu'elle permet aux usagè·e·s de développer des compétences et des connaissances qui contribuent à davantage de sérénité face à une procédure complexe. Elle est aussi positive sur le plan de la santé mentale et bénéficie à des publics particulièrement fragiles et vulnérables.

Les groupes terroristes et djihadistes se développent actuellement sur l'ensemble du continent africain, au Proche-Orient et au Moyen-Orient. Les Centres LGBTI+ de France prévoient l'arrivée importante d'exilé·es LGBTI+ aux prises avec les intégristes religieux.

Le plan vulnérabilités du Ministère de l'Intérieur pour adapter l'accueil au sein des réseaux de l'OFII prévoyait la mise en place de référent·e·s vulnérabilités et la fixation des exilé·es LGBTI+ au plus près des Centres LGBTI+I+. Cette promesse n'a pas vraiment été tenue.

La Fédération LGBTI+ rappelle que le soutien aux Centres LGBTI+ est indispensable pour leur permettre d'accompagner correctement les exilé·es LGBTI+, publics particulièrement vulnérables.

Éducation et formation

Les Centres LGBTI+ constituent des équipes d'intervenant·e·s en milieu scolaire et travaillent souvent de concert avec les rectorats d'académie.

Ces équipes sont également parfois sollicitées pour intervenir à l'INSPE, Institut National Supérieur du Professorat et des Écoles, ou pour appuyer l'action des référent·e·s académiques « Égalité Filles-Garçons » ou « Lutttes contre les discriminations », participer aux activités des Observatoires académiques, ou intervenir auprès des chefs

d'établissement pour conseiller ou accompagner les communautés éducatives qui le demandent.

Les séquences d'intervention en milieu scolaire, en collège ou en lycée, comprennent à la fois une dimension d'éducation à la sexualité dans le cadre du Parcours Santé et une dimension civique dans le cadre du Parcours Citoyen. Les Centres LGBTI+ contribuent donc à prévenir les violences LGBTIphobes en milieu scolaire en contribuant à l'amélioration du climat scolaire.

Parfois, les Centres LGBTI+ sensibilisent les jeunes, au-delà du cadre scolaire. Par exemple, lors des stages citoyenneté organisés par les Brigades de Prévention Judiciaire de la Jeunesse. Ils sont également sollicités pour sensibiliser ou accompagner des communautés professionnelles, notamment auprès de personnels de santé, du service public de l'emploi ou de travailleurs sociaux : CADA, Pôle Emploi, services sociaux, personnels de santé scolaire, etc.

Plaidoyer et Marches des Fiertés

Les Centres LGBTI+ constituent une force de propositions citoyennes, notamment sur le plan légal, réglementaire ou administratif. Pour cette raison, certains Centres LGBTI+ entretiennent des relations privilégiées avec les députés de leur circonscription ou avec les personnels des ministères.

Les revendications des Centres LGBTI+ se nourrissent de la connaissance de la diversité des publics LGBTI+ et de leurs besoins et ne dérivent nullement d'une idéologie quelconque.

Pour faire connaître ces revendications, certains Centres LGBTI+ organisent ou participent à l'organisation chaque année des Marches des Fiertés LGBTI+ et à des rassemblements. Ces temps de visibilité jouent un rôle essentiel - d'ordre culturel - dans la vie des personnes LGBTI+, notamment des plus jeunes.

Culture et lien social

Les Centres LGBTI+ contribuent fréquemment au dynamisme culturel de leur territoire.

Tous les Centres LGBTI+ disposent d'une petite bibliothèque / médiathèque où entreposer des ouvrages libres d'accès, qu'il s'agisse d'essais techniques ou de romans de littérature en lien avec la culture communautaire. Il leur arrive de nouer des partenariats avec des librairies ou des bibliothèques.

Ils sont souvent sollicités pour participer à des festivals musicaux ou de cinéma, par exemple pour animer un stand de prévention, souvent de prévention santé. Ils peuvent également faire de la culture un pilier de leur action sociale, en particulier par l'organisation d'un festival de cinéma LGBTI+ en lien avec les cinémas locaux.

Acteurs du lien social et de la vie communautaire, les Centres LGBTI+ assurent l'organisation de moments conviviaux, de rencontres et de moments de partage qui

bénéficient aux plus fragiles et contribuent au renforcement du lien social et à l'intégration des personnes LGBTI+ les plus vulnérables.

Ces moments de convivialité permettent également d'accueillir de nouveaux bénévoles. Convivialité et militantisme sont les deux moteurs inséparables de la vie des Centres LGBTI+.

Médiation en santé

Les Centres LGBTI+ mènent une action sur le plan de la santé à la fois physique et psychique des personnes LGBTI+. Ils contribuent, aux côtés des associations de santé communautaire, à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Santé Sexuelle et à des objectifs de santé publique proches.

Certain·e·s militant·e·s de Centres LGBTI+ participent aux réunions des COREVIH, Comités Régionaux de lutte contre le VIH/SIDA et les IST), faisant ainsi partager leur expertise en santé publique.

Au sein des Centres, ils peuvent mener des actions spécifiques, comme des permanences dépistage où l'on pratique le dépistage à orientation diagnostic (TROD), directement ou en lien avec des associations de santé communautaire, comme AIDES.

Sur le plan de la santé mentale, certains Centres LGBTI+ parviennent à mobiliser des psychologues, bénévolement ou comme prestation de service, pour des entretiens d'aide psychologique. Ils peuvent également mettre en place des groupes de parole.

—

La diversité des actions conduites, leur complémentarité avec le secteur public et le volume d'activité, justifient l'affirmation des Centres LGBTI+ comme associations d'intérêt général. Pour autant, depuis une décennie, la Fédération LGBTI+ constate que les Centres LGBTI+ ne bénéficient que d'un soutien extrêmement limité des pouvoirs publics.

Fiche n° 5 – Charte des Centres LGBTI+ (2023)

1. But

Les Centres LGBTI+ sont les organismes non-gouvernementaux regroupant des personnes et associations qui agissent pour favoriser l'épanouissement et le bien-être des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, intersexes, queer ou en questionnement. Cette charte constitue un outil de communication, de réflexion et d'auto-évaluation des Centres LGBTI+.

2. Accessibilité

Tout le monde est le bienvenu dans les Centres LGBTI+. Ils offrent des services à toute personne, incluant les individus LGBTI+ et leurs proches, sans aucune forme de discrimination.

3. Mixité

Les Centres LGBTI+ promeuvent activement la mixité, incluant les personnes LGBTI+ et leurs proches.

4. Inclusion

Les Centres LGBTI+ veillent à l'inclusion de tous, que ce soit dans leurs activités ou dans leur gestion. Des actions spécifiques peuvent être mises en place pour des groupes particuliers, y compris des initiatives en non-mixité choisie.

5. Convivialité et partage

Les Centres LGBTI+ favorisent la cohabitation harmonieuse, le vivre-ensemble et organisent des moments conviviaux et de partage.

6. Accueil-écoute

Chaque personne est accueillie dans un cadre chaleureux pour être écoutée, soutenue, accompagnée et orientée.

7. Promotion de la santé

Les Centres LGBTI+ s'engagent pour la santé sexuelle, physique et mentale des personnes LGBTI+ à travers l'information, la prévention et la médiation en santé.

8. Défense des droits

Les Centres LGBTI+ assistent les victimes de violences et de discriminations, qu'elles soient fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le sexe, l'état de santé ou tout autre critère discriminant.

9. Dimension politique et d'éducation populaire

Les Centres LGBTI+ ont un rôle politique de transformation sociale par l'éducation populaire et le militantisme.

10. Indépendance

Les Centres LGBTI+ sont indépendants de toute affiliation politique, religieuse, syndicale ou philosophique, assurant la liberté de choix de chaque membre.

11. Visibilité

Les Centres LGBTI+ promeuvent activement la visibilité et la reconnaissance, y compris par l'organisation de Marches des Fiertés LGBTI+.

12. Principes politiques

Les Centres LGBTI+ défendent les droits humains, en particulier l'égalité, la libre disposition de son corps et l'autodétermination de son identité de genre.

13. Plateforme

Les Centres LGBTI+ proposent des revendications et échangent pour construire et défendre ensemble leur plaidoyer commun.

14. Lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Les Centres LGBTI+ s'engagent à prévenir les violences sexistes et sexuelles.

15. Démarche fédérative et de réseau

Les Centres LGBTI+ s'efforcent de renforcer et de faire connaître la Fédération LGBTI+, participent à ses activités et favorisent l'expansion des associations LGBTI+ à travers le pays en encourageant la création d'antennes locales. Ils partagent également leurs connaissances, compétences et outils pour l'intérêt commun.